



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202606D060

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260609-202606D060-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
5 Juin 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 2

Votants : 27

Date de la
convocation :
29 Mai 2026

Domaine
Travaux
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq Juin, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Véronique PEYROL a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES – J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - J. SCANDOLA - TNP RUCÉL - K. DOS PRAZERES – C. GABON – P. SALOMON – – B. GLAIZAL - F. CANARD - -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

N. CHATAIN a donné pouvoir à I. VAURES
N. SANCAR a donné pouvoir à I. DUBOIS
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. OZANT a donné pouvoir à J. SCANDOLA
G. POCHON a donné pouvoir à J. LEDUC
S. VILLEMONT a donné pouvoir à L. MEURGUES
P.NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir

S. GUEDON
P-Y GARREAU

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE : DEVOIEMENT AEP RUE GASTON RAMON - PROJET HAISSOR

Dans le cadre du projet HAISSOR, il convient de dévier la conduite d'eau potable passant sur les parcelles des futures constructions, afin de la recentrer sous le mole piéton qui sera à terme restituer à la Commune. A ce titre, il convient de signer avec le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône une convention de travaux définissant la nature et les conditions de réalisation des travaux.

Les travaux consistent essentiellement en :

- La fourniture et pose de 70 ml de canalisations diamètre 100 en FD
- La réalisation de branchements (partie publique) avec regard de comptage.

les travaux d'eau potable seront réalisés, sauf dans des cas très exceptionnels et sur décision unilatérale du SYNDICAT, en tranchée unique et avant la pose des réseaux secs.

L'estimation prévisionnelle totale des dépenses, honoraires d'étude de maîtrise d'oeuvre et frais administratifs compris s'établit à :

Travaux : 15 800 €HT

Provision pour révision des prix : 320 €HT (calculée selon indice connu à la date de l'établissement de la convention / Le montant définitif de la révision sera fonction de la date de réalisation des travaux)

Frais et honoraires : 1 000 €HT

Soit un montant total HORS TAXE de : 17 120 €HT

Soit un montant total TTC de : 20 544 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **SOLLICITE** le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône pour les travaux de dévoiement de la conduite AEP Rue Gaston Ramon dans le cadre du projet HAISSOR
- **APPROUVE** les conditions administratives, financières et techniques prévues à la convention.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre

À usage interne, préfecture
001-210104436-20260609-20260606-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 9 Juin 2026

Le Maire,

Le Maire

Isabelle DUBOIS

Isabelle DUBOIS

